

Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon
Séance du vendredi 9 janvier 2026 à Montpellier (préfecture de l'Hérault)
- Compte rendu -

À l'exception du compte-rendu de la séance précédente, les annexes citées au présent compte-rendu sont consultables au lien suivant :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-languedoc-roussillon-du-09-janvier-2026-a9807.html>

Étaient présents : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

Introduction par Pierre-André DURAND, préfet de région, président du conseil de bassin viticole Languedoc Roussillon

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, ouvre la séance du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon en remerciant Chantal MAUCHET, préfète de l'Hérault, pour son accueil. Il salue également la présence d'Alain BUCQUET, préfet de l'Aude, ainsi que l'ensemble des représentants de la filière viticole et des administrations présents.

Il souligne l'importance de ces réunions dans un contexte particulièrement singulier, alors que l'agriculture, dans son ensemble, traverse une crise majeure. L'ensemble de la filière viticole est impacté par de multiples facteurs : chocs climatiques, baisse de la consommation, tensions géopolitiques (notamment avec la Chine et les États-Unis), faibles récoltes et difficultés de commercialisation.

Il évoque la réunion conjointe des représentants des deux bassins viticoles de la région, qui s'est tenue le 24 octobre 2025 à Carcassonne et a permis des échanges fructueux. Il rappelle ensuite les annonces faites par la ministre chargée de l'Agriculture lors de la rencontre avec la profession le 6 novembre, ainsi qu'à l'occasion du SITEVI :

- la prolongation du guichet « Aide aux investissements en exploitations pour la protection contre la sécheresse » jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- la prise en charge des cotisations MSA du second semestre 2025 à hauteur de 5 M€ ;
- la mobilisation d'une enveloppe de 130 M€ dédiée à l'arrachage primé afin de permettre un rééquilibrage de l'offre et de la demande ;
- le déblocage, pour 2026, d'une nouvelle enveloppe de 10 M€ destinée à l'allègement des charges MSA ;
- la prorogation en 2026 des prêts structurels garantis à 70 % par Bpifrance ;

- la saisine de la Commission européenne par la France, et notamment du commissaire Hansen, afin de mobiliser les fonds de réserve de crise permettant la mise en place d'une distillation de crise ;
- la remise, le 16 décembre, du rapport du CGAAER relatif à la restructuration des caves coopératives, dont les suites sont attendues ;
- le triplement de l'enveloppe du fonds hydraulique du MAASA, portée de 20 à 60 M€ ;
- le lancement d'un nouvel appel à projets dans le cadre du Plan Agriculture Climat Méditerranée.

Il rappelle également l'annonce du chef de l'État concernant le soutien à la trésorerie des exploitations agricoles, ainsi que la publication prochaine du règlement dit « paquet vin », dont la mise en œuvre est très attendue.

S'agissant des négociations relatives à la PAC post-2027, il précise que la France défend la préservation du budget qui lui est consacré.

Il évoque enfin le contrat de filière financé par le conseil régional, ainsi que les accords de durabilité, autorisés et qui feront également l'objet d'échanges au cours de cette réunion.

Il conclut en présentant l'ordre du jour de la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2025
2. Résultat de la consultation électronique concernant la représentation du bassin au conseil d'administration de l'IFV
3. Information sur les projets Vitilience du bassin
4. Prévision définitive de récolte 2025, situation économique et observatoires économiques des marchés
5. Accords de durabilité : conclusion d'un accord au sein d'Inter'Oc
6. Résultat de la consultation électronique sur le potentiel viticole (plantations nouvelles 2026, limitation et restriction à la replantation)
7. Bilan de la mise en œuvre de la mesure de réduction du potentiel viticole, résultat de l'enquête réalisée en octobre 2025 et échange sur les dernières mesures annoncées par la ministre en charge de l'agriculture au SITEVI
8. Point d'avancement sur les mesures de l'OCM viti-vinicole
9. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2025

Le compte rendu de la réunion de la séance du 11 juillet 2025 est validé. Il est consultable à partir du lien suivant :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-languedoc-roussillon-du-11-juillet-2025-a9631.html>

L'ordre du jour est modifié pour assurer le plus de débat sur les points les plus importants. Il est commencé par le point 7.

2. Bilan de la mise en œuvre de la mesure de réduction du potentiel viticole, résultat de l'enquête réalisée en octobre 2025 et échange sur les dernières mesures annoncées par la ministre en charge de l'agriculture au SITEVI

Stéphane BOUNEAU, Chef de service FranceAgriMer à la DRAAF Occitanie, commence la présentation du bilan de la mesure de réduction du potentiel viticole en s'aidant du document joint en annexe nommée « point_2-4-6-7-8_cbv-lr_0901-1-2.pdf ».

Pareillement pour les résultats de l'enquête pour envisager une future mesure d'arrachage.

Gérard BERTRAND, CIVL, regrette qu'un travail de prospective à plus long terme n'ait pas été conduit.

Guilhem VIGROUX, FRSEA et président du comité RQD, indique que le comité LR lance une enquête auprès des engagés dans le plan collectif restructuration du vignoble pour se projeter.

Stéphane BOUNEAU précise également que l'enquête peut permettre d'analyser l'appartenance de ceux qui souhaitent arracher à une cave coopérative.

Pascal MARIÉ, CR Occitanie, indique que les attentes de terrain sont plus pressantes et que l'enquête aurait dû être plus précise sur les modalités et le budget envisagé.

Stéphane BOUNEAU enchaîne sur les annonces de la ministre en charge de l'agriculture.

Jérôme DESPEY, président du Conseil spécialisé vin et cidre de FranceAgriMer, ouvre son intervention par une pensée pour l'ensemble du monde agricole et viticole, dans un contexte marqué par des manifestations, des blocages et des tensions avec les forces de l'ordre. Il souligne que la situation actuelle est particulièrement éprouvante pour la profession et précise s'attacher à obtenir toutes les clarifications nécessaires pour répondre aux attentes de la filière.

Concernant les prêts de consolidation, il indique que les annonces attendues ne sont pas au rendez-vous. Alors que leur mise en place était envisagée au 1er janvier 2026, l'enveloppe annoncée de 750 M€ pourrait ne pas être effective. Des évolutions sont demandées, notamment sur les plafonds, la durée, l'accès aux coopératives ainsi que sur les critères d'éligibilité, qui doivent être revus afin de ne pas exclure la viticulture. À ce jour, aucune avancée concrète n'a été réalisée, ce qu'il juge insatisfaisant. En raison des déficits actuels de la filière, l'accès à ces dispositifs n'est pas permis à la viticulture. Les Vignerons Indépendants, par la voix de leur président Jean-Marie FABRE, ont alerté sur cette situation. L'objectif est de permettre à la filière de retrouver de la visibilité, de porter une vision et de se projeter à nouveau. Une annonce du Premier ministre est attendue à l'issue des arbitrages interministériels.

Il rappelle que le guichet « sécheresse » demeure ouvert et insiste sur le caractère primordial de la question de l'eau, régulièrement souligné devant l'ensemble des instances. Les retenues hivernales constituent un levier essentiel : il appelle à lever les contraintes administratives et à avancer sans hésitation, en finançant l'accès à la ressource en eau.

S'agissant de l'arrachage, il confirme l'annonce d'une enveloppe de 130 M€ et souligne la nécessité d'ouvrir rapidement un guichet dédié à FranceAgriMer. Cette ouverture est urgente, car c'est à cette période que les vignerons prennent leurs décisions d'arrachage ou de taille en vue de la récolte. Le règlement européen autorisant ce dispositif ayant été adopté, il est nécessaire de permettre le dépôt des dossiers sans attendre sa publication, de même que celle de la loi de finances, afin d'éviter toute perte de temps.

Les modalités envisagées prévoient un critère de priorité pour les arrachages totaux. Pour les arrachages partiels seules seront éligibles des vignes de plus de dix ans, avec une priorité donnée aux cépages rouges et rosés. Il interpelle le préfet afin que l'urgence de l'ouverture de ce guichet soit relayée au niveau national.

Un second sujet n'avance pas suffisamment vite : la mobilisation des crédits de la réserve de crise européenne en faveur de la viticulture. Le commissaire européen Christophe HANSEN a été saisi sur ce point depuis le mois de mars. Des volumes doivent être retirés du marché par le biais d'une distillation de crise, pour laquelle un budget de 80 M€ est demandé. Une annonce rapide est attendue.

Il indique par ailleurs que l'abondement de 10 M€ destiné à la prise en charge partielle des cotisations MSA est acté et que le gouvernement souhaite débloquer ces crédits dans les meilleurs délais.

Il se félicite du rapport du CGAAER relatif aux structures coopératives dans leurs adaptations aux évolutions actuelles de la filière qui vient d'être présenté aux professionnels.

Il souligne enfin que, plus rapidement les mesures conjoncturelles seront mises en œuvre, plus tôt la profession pourra se consacrer aux enjeux structurels et à l'avenir de la filière, avec l'objectif de redonner des perspectives à la viticulture.

Lors du prochain Conseil spécialisé, prévu mercredi 14 janvier 2026, des votes interviendront sur les mesures de restructuration du vignoble et d'investissement. Le budget dédié à la promotion marché intérieur sera augmenté, décision actée par l'ensemble des familles professionnelles.

Concernant le budget de la PAC, il conclut en se réjouissant de son maintien.

Jean-Claude MAS, Inter'Oc, concernant le budget de la PAC, il souligne l'importance de se doter d'une vision de la viticulture languedocienne à un horizon de dix à vingt ans. Les critères d'arrachage ou du plan collectif de restructuration du vignoble devraient ainsi s'inscrire dans une véritable stratégie de long terme. À ce titre, il demande que les metteurs en marché soient associés à cette réflexion.

Alexandre THEY, Vignerons Indépendants d'Occitanie, insiste sur le caractère urgent de la mise en œuvre des mesures annoncées par Jérôme DESPEY. Le contexte politique fait toutefois craindre des retards dans leur application, alors même qu'elles sont qualifiées d'urgentes.

Le préfet de région indique avoir bien noté ces remarques.

Jean-Benoît CAVALIER, CIVL, rappelle la prolongation de la durée des autorisations de plantation prévue par le « paquet vin ». Il insiste également sur la nécessaire restructuration du vignoble afin de s'adapter au changement climatique et aux nouveaux produits. Il déplore un manque de communication sur ces deux aspects, alors même qu'ils peuvent contribuer à éclairer la prise de décision des exploitants concernant la future mesure d'arrachage.

François-Régis BOUSSAGOL, représentant le segment des SIG, insiste à nouveau sur l'urgence de mettre en place les mesures promises, évoquant le risque de drames humains. En réaction à l'intervention de Jean-Claude MAS, il souligne que, pour replanter, les vignerons ont besoin de revenus et de perspectives.

Jean-Claude MAS reformule son propos en précisant qu'il est nécessaire d'avoir une vision à court, moyen et long terme. Les plantations doivent répondre à des débouchés de marché. Il rappelle que le marché du bio a été fragilisé par des prix trop élevés, de la même manière que celui du rosé : lorsque les prix flambent, les marchés se détournent.

Pascal MARIÉ, Coordination Rurale, se dit en accord avec ces constats. Il estime toutefois qu'avant de se projeter, il est indispensable d'apurer la situation de crise conjoncturelle actuelle. Il craint que le gouvernement ne tienne pas un discours sincère, alors que la profession a besoin de visibilité. Selon lui, une partie de la viticulture du sud de la France va disparaître dans les prochains mois ; il appelle à ne pas se voiler la face.

Le préfet de région réagit en affirmant qu'il n'y a pas de mensonge. L'agriculture rencontre de nombreuses difficultés, en particulier la filière viticole concernée aujourd'hui. Ces difficultés sont traitées par des mesures élaborées en concertation avec les professionnels, et plusieurs centaines de millions d'euros de fonds publics sont mobilisées, ce que la profession doit également entendre. Il reconnaît néanmoins qu'il existe un décalage entre les annonces et la mise en œuvre concrète des mesures, décalage qui peut être plus ou moins long selon les cas, notamment lorsqu'une adoption en loi de finances est nécessaire. Il précise qu'affirmer que la loi de finances doit être adoptée pour déployer les mesures annoncées ne constitue pas un mensonge, car il n'existe pas de marge de manœuvre sur ce point. Ce décalage crée un malaise et nourrit la suspicion, ce qu'il s'efforce d'expliquer.

Camille MÈGE, Confédération Paysanne d'Occitanie, rappelle que des zones ont déjà été arrachées et sont aujourd'hui désertées. Il demande que le débat dépasse le seul cadre de la filière viticole afin de réfléchir à l'agriculture pouvant être développée sur ces territoires. Selon lui, la question de la diversification est insuffisamment abordée dans les échanges.

Le préfet de région répond que le Plan Agriculture Climat Méditerranée (PACM) permet précisément de développer la diversification. Il constate toutefois que ce plan est encore insuffisamment connu et qu'il convient de mieux le promouvoir.

Jérôme DESPEY, en réponse à la remarque de Jean-Benoît CAVALIER, explique que la prolongation des autorisations de replantation sera rendue possible avec l'adoption du « paquet vin ». Cette mesure pourra permettre un délai maximal de treize ans entre la date de l'arrachage

et celle de la replantation. Concernant les plans collectifs de restructuration du vignoble sur l'ensemble des territoires, il rappelle avoir indiqué en conseil spécialisé qu'ils ne répondent pas suffisamment à une vision stratégique à trois, cinq, dix ou vingt ans, comme le suggère Jean-Claude MAS. Il insiste sur la nécessité de se positionner clairement sur la diversification dans les zones déjà arrachées ou appelées à l'être. À cette fin, il est indispensable d'identifier ces zones et de définir leur devenir, afin d'éviter des situations telles que celle connue cet été dans les Corbières (NDLR : méga-feu de Ribaute).

Denis CARRETIER, président de la CRAO, rebondit sur le sujet du bio évoqué par Jean-Claude MAS. Il estime que le bio est trop souvent présenté comme une solution universelle à l'ensemble des difficultés, ce qui n'est pas confirmé par la situation actuelle. Sur la question de la diversification évoquée par la Confédération Paysanne et le PACM, il rappelle que toute implantation de culture nécessite de l'eau. Il appelle donc à des réponses favorables concernant les retenues hivernales et le stockage de l'eau. Il regrette certaines positions syndicales qu'il juge systématiquement opposées à ces projets. Parmi les autres réponses au changement climatique, il cite l'adaptation des cépages afin de réduire les traitements et de mieux résister aux aléas climatiques. Concernant les cépages Bouquet, il demande la possibilité de planter des plants standards assortis d'une prime en cas d'insuffisance de plants certifiés. Il annonce que la station expérimentale du domaine de Cazes, jusqu'alors à l'échelle départementale, passera à l'échelle régionale afin de tester notamment des cépages et des porte-greffes. Il interpelle enfin les préfets sur la reconnaissance de la région comme territoire d'expérimentation, afin d'assouplir certaines règles et de permettre des financements pour l'irrigation, y compris dans les zones les plus arides.

Le préfet de région indique qu'il fera un point en fin de réunion sur les questions de l'eau et du territoire d'expérimentation.

Pierre BORIES, CIVL, conclut sur le bio en appelant à ne pas l'enterrer. Il souligne son importance, voire son caractère fondamental dans la segmentation des marchés, et estime qu'il s'agit du label se rapprochant le plus d'une agriculture régénératrice.

3. Résultat de la consultation électronique concernant la représentation du bassin au conseil d'administration de l'IFV

Stéphane BOUNEAU présente le résultat du vote électronique (cf annexe nommée « point_2-4-6-7-8_cbv-lr_0901-1-2.pdf » diapositives 2, 3 et 4). Une seule candidature a été présentée, celle de Jean-Benoît CAVALIER.

Jean-Benoît CAVALIER, CIVL, est élu à l'unanimité. Il remercie le conseil et indique que, en collaboration avec Bernard ANGELRAS, Christophe RIOU, et Eric SERRANO, il s'attachera à orienter les travaux de l'IFV en tenant compte des réalités techniques du Languedoc-Roussillon d'un point de vue professionnel.

4. Information sur les projets Vitilience du bassin

Éric SERRANO, directeur régional de l'IFV et Christel CHEVRIER, cheffe de service productions végétales et agriculture biologique à la CRAO présentent le projet Vitilience et sa déclinaison en Occitanie et dans le bassin. Ce projet est une émanation du plan de filière viticole national et vise à l'adaptation au changement climatique. Il ne fait pas état de toutes les recherches existantes pour s'adapter au changement climatique mais crée, en mettant en œuvre une combinaison de leviers, un réseau de démonstrateurs.

5. Prévision définitive de récolte 2025, situation économique et observatoires économiques des marchés

Stéphane BOUNEAU fait état de la dernière prévision de récolte (cf annexe nommée « point_2-4-6-7-8_cbv-lr_0901-1-2.pdf diapositives 6 et 7). La prévision 2025 est inférieure à la production de 2020 de 27%.

Olivier SIMONOU, Inter'Oc, fait un point sur la situation économique.

Le préfet de région rappelle l'intérêt de ce suivi.

Olivier SIMONOU acquiesce et indique que l'outil est adaptable à chacun. Chaque opérateur peut obtenir les données qui l'intéresse.

Ludovic ROUX, représentant du segment IGP, indique que les indicateurs sur les grandes masses sont toujours intéressants et les analyses les plus fines profitables. Néanmoins ça ne reflète pas la disparité qu'il existe au niveau de chaque entreprise. Au niveau de l'entreprise, l'important est de créer un écosystème favorable : œnotourisme, irrigation, restructuration des caves coopératives... Il prône pour une culture du résultat pour financer ce qui marche contrairement à la culture du moyen avec des appels à projet qui sortent et auxquels on essaye de répondre plus ou moins bien.

Jean-Claude MAS présente le travail sur l'observatoire économique dans le cadre du contrat de filière régional (fiche 3.1 du contrat de filière). Il y a eu un travail de concertation avec les interprofessions mais également un travail sur fonds propres de l'UEVM. Fort de ce travail, il se sent légitime pour réclamer à nouveau de faire partie de la concertation pour définir la stratégie viticole, arrachage, plantation... Sa présentation est résumée dans le diaporama en annexe « point 4 observatoire économique ». Il exprime des regrets :

- L'arrachage, c'est un crève-cœur, c'est de l'argent dépensé pour détruire (arracher des vignes),
- L'argent perdu dans la marque Sud de France qui n'est plus utilisable sur les étiquettes apposées sur les bouteilles suite à l'avis rendu par le conseil d'État. Il espère une évolution opposée à ce verdict mais sans grand espoir.
- Les règles qui interdisent la mention du cépage vermentino B sur les étiquettes.

En réponse à un questionnement de Jean-Benoît CAVALIER sur la place des indications géographiques de la région que représente 90% des ventes, monsieur MAS y répond par un mot : « hiérarchisation ».

Denis CARRETIER rappelle le rôle du consortium créé sous l'égide de la CRAO et du financement du conseil régional. En région, il faut que l'on puisse organiser le marché de tous les segments, y compris celui des SIG.

6. Accords de durabilité : conclusion d'un accord au sein d'Inter'Oc

Olivier SIMONOU explique le contenu de ces accords et les conditions de leur négociation au sein de l'interprofession Inter'Oc entre l'amont et l'aval. Les trois communiqués de presse joints en annexe « point_5_cp-inter-oc-1.pdf » ont été diffusés à ce titre.

Le préfet de région exprime sa satisfaction et félicite les acteurs de celui-ci mais il souhaiterait qu'ils embarquent l'ensemble des opérateurs y compris la Grande Distribution (GD).

Fabien CASTELBOU, président Vignerons Coopérateurs d'Occitanie, précise que ces accords collent à la réalité du marché et tiennent compte de la rémunération des tous les opérateurs. Cependant, il est désormais essentiel de ne pas ajouter de nouvelles normes qui entraîneraient des coûts supplémentaires, tout en restant vigilant face à l'inflation qu'il convient de prendre en considération. C'est l'inflation qui a grignoté la rentabilité. De plus, il existe encore des contrats en dehors des tunnels de prix, ce qui est regrettable.

Pierre BORIES alerte sur la GD et les MDD (marque de distributeur). Le négoce régional n'a pas de prise sur les MDD. Il apparaît nécessaire de les englober dans les négociations.

7. Résultat de la consultation électronique sur le potentiel viticole (plantations nouvelles 2026, limitation et restriction à la replantation)

Une consultation électronique a été lancée le 17 novembre 2026 sur le potentiel viticole (plantations nouvelles 2026, limitation et restriction à la replantation).

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO, présente le résultat de la consultation sur les demandes de limitation des plantations nouvelles et de restriction à la replantation, cf annexe « point_2-4-6-7-8_cbv-lr_0901-1-2.pdf » diapositives 8,9 et 10.

8. Point d'avancement sur les mesures de l'OCM viti-vinicole

Stéphane BOUNEAU présente brièvement quelques données, puis renvoie au diaporama joint en annexe (« point_2-4-6-7-8_cbv-lr_0901-1-2.pdf », diapositives 29 et suivantes).

Une demande de mise au vote est formulée concernant l'intégration, dans le cadre de la restructuration individuelle, de trois nouveaux cépages : le chardonnay rose, le mourvèdre gris et le mourvèdre blanc. Cette demande, portée par le pôle technique d'Intersud, est présentée par M. Cavalier, président du pôle, qui en explique le caractère rapide et impromptu, afin d'anticiper le conseil « spécialisé vin » de FranceAgriMer, appelé à se prononcer très prochainement sur les aides à la restructuration du vignoble.

En l'absence de coordination professionnelle préalable sur cette demande, Monsieur le préfet de région décide d'ajourner la mise au vote.

9. Questions diverses

Jacques GRAVEGEAL apporte ensuite des précisions sur le fonctionnement du CTPS (Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées) et se réjouit que la production ait enfin intégré cette structure.

Jean-Benoît CAVALIER alerte enfin sur les dénominations ambiguës de certains hybrides venus de différents horizons. Ceux-ci portent des noms évoquant des cépages existants, sans lien réel avec ces derniers. La réglementation européenne devrait apporter des clarifications à ce sujet dans les prochains mois.

Le préfet de région aborde deux sujets d'importance : celui des ouvrages hydrauliques et celui de territoire d'expérimentation.

Le préfet indique qu'à droit constant, et en collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie (CRAO), la méthode fonctionne :

1) la CRAO recense l'ensemble des projets. Il est nécessaire, a minima, de disposer des informations suivantes : commune, parcelles, nom du porteur de projet, capacité, superficie et localisation précise. Tous les projets sont examinés, petits comme grands.

2) Une pré-instruction des services de la préfecture classe les dossiers en trois catégories :

- Vert : projets pouvant démarrer rapidement ;
- Orange : projets nécessitant des travaux complémentaires ;
- Rouge : projets non réalisables.

À ce jour, 89 dossiers sont classés « vert » (les porteurs peuvent déposer leur demande en DDT(M)), 100 sont « orange » et 4 ou 5 sont « rouge ».

Certains dossiers n'aboutissent pas en raison du manque de maîtres d'ouvrage, qu'ils soient privés (agriculteurs ou groupements d'agriculteurs) ou publics (principalement les intercommunalités). Les conseils départementaux ont un rôle important à jouer pour permettre l'aboutissement des projets. Le préfet de région a écrit un courrier aux 13 président(e)s de conseils départementaux ; le président CARRETIER en a reçu copie. Les élus doivent agir pour faire progresser les dossiers.

Les financements, examinés avec le conseil régional, pourront provenir de trois sources : l'Agence de l'eau, le fonds MAASA porté à 60 M€, et les fonds européens.

Toujours sur le thème de l'eau, le préfet rappelle le projet Aqua Domitia, doté d'un budget de 500 M€ sur 10 ans, visant à étendre le réseau, maintenir et sécuriser l'existant.

Le préfet aborde ensuite un deuxième sujet, étroitement lié au premier : la région a été confirmée comme territoire d'expérimentation face au changement climatique, annonce faite par le président de la République le 12 novembre dernier.

Un premier travail lancé par le préfet consiste à recenser les « irritants », c'est-à-dire les freins administratifs parfois jugés inutiles.

Trois grands champs ont été définis :

- l'agriculture (eau, végétal, animal),
- l'environnement,
- l'urbanisme en lien avec l'activité agricole (loi Littoral, loi Montagne, par exemple les cabanes de berger).

L'objectif est d'identifier précisément les blocages : état dégradé d'une nappe phréatique, seuils de curage, etc., en citant les textes et paragraphes concernés. Il s'agit d'un travail rigoureux et ciblé.

Trois catégories d'acteurs sont mobilisées :

1. l'État (13 préfets, directions régionales, DDT et directions départementales),
2. le monde consulaire, via le président Carretier chargé de saisir les 13 chambres départementales,
3. les organisations syndicales (FRSEA, JA, Coordination rurale, Confédération paysanne).

L'objectif est de recueillir les propositions avant la fin du premier quadrimestre de l'année. Des premiers éléments ont été reçus, jugés intéressants. La démarche est gagnant-gagnant. Il n'y a pas d'obligation de réponse, mais chacun a intérêt à aller au fond des sujets.

Ce travail sera soumis au gouvernement, afin que les éventuelles simplifications soient assumées politiquement. Selon le niveau d'intervention requis (européen, législatif ou exécutif – décret, arrêté, circulaire), les délais seront variables. Il faut accepter que tout ne puisse pas être réglé rapidement.

Camille MÈGE (Confédération paysanne) rappelle que le préfet des Pyrénées-Orientales a déjà lancé des Assises et qu'un travail a été engagé. Le préfet de région le rassure : ces éléments seront intégrés.

Pierre BORIES (CIVL) souhaite, dans le cadre des simplifications, que les interprofessions récupèrent une partie des missions des Douanes concernant le suivi des sorties de vins, afin de réduire le nombre d'interlocuteurs pour les viticulteurs.

Le préfet précise qu'il y aura des centaines de propositions, impossibles à analyser immédiatement. Certaines mesures pourront être spécifiques à l'Occitanie ; inversement, certaines expérimentations régionales pourront être étendues à l'ensemble du territoire.

François-Régis BOUSSAGOL (VSIG) évoque la lettre du premier ministre du 4 janvier 2026 sur les contrôles visant à empêcher l'entrée de produits de pays tiers ne respectant pas les mêmes normes que celles de l'UE. Il demande que la même exigence s'applique aux produits provenant de l'UE. Il souhaite que ce point soit remonté au niveau national.

Le préfet s'engage à le faire, expliquant le sentiment d'incompréhension lié au décalage entre les annonces et leur mise en œuvre concrète, générateur de suspicion et de colère. Il rappelle la distinction entre ce qui relève de la loi de finances et ce qui dépend de l'exécutif, et fera remonter les attentes urgentes.

Nicolas RICHARME (SudVinBio) alerte sur le retrait de produits phytosanitaires à base de cuivre sans solutions alternatives disponibles. Le préfet confirme que le sujet est identifié, illustrant le décalage entre les attentes du terrain et l'action publique.

Alexandre THEY évoque l'œnotourisme : il est très favorable au dispositif mais souhaite que le nombre d'intervenants soit limité. Concernant les accords de libre-échange, il demande que l'agriculture soit traitée à part, notamment dans le cadre du MERCOSUR.

Denis CARRETIER félicite le préfet pour les courriers adressés aux préfets départementaux, signe que le stockage de l'eau agricole est reconnu. Il souligne l'importance des projets collectifs de grande ampleur. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de pomper n'importe où, mais d'utiliser l'eau avant qu'elle ne retourne à la mer. Le changement climatique touche particulièrement l'Occitanie ; une posture régionale est nécessaire. Au-delà de l'eau, les problèmes sanitaires (DNC, punaise africaine...) augmentent et nécessitent une anticipation.

Gérard BERTRAND (CIVL) se félicite des échanges. La crise est mondiale, un audit d'envergure sera nécessaire pour identifier forces et faiblesses. La déconsommation est globale. La loi Évin est obsolète, il appelle à adopter un esprit de conquête. Il regrette l'abandon de la marque Sud de France et plaide pour une interprofession unique afin de mutualiser les moyens.

Le préfet partage ce souhait d'unité. Il remercie l'ensemble des acteurs pour leur engagement. Il salue Éric BOURGUET, représentant des pépiniéristes, qui passe le relais à Chris BERTRAND, nouveau président des pépiniéristes d'Occitanie. Il remercie également Nicolas JEANJEAN, Directeur régional adjoint à la DRAAF, qui rejoint le 1er février le service statistique du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

La séance est levée.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON DU 9 JANVIER 2026

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole

Participants membres du conseil de bassin :

1 - Personnes publiques :

Stéphane BOUNEAU, Chef du service FranceAgriMer à la DRAAF Occitanie
Denis CARRETIER, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie
Myriam GAIRAUD, représentant le Conseil régional Occitanie,
Lionel COLOMB, DDFIP 34, représentant le directeur de la DRFIP
Abdelhafid EL FASSI, représentant le directeur interrégional des Douanes
Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO-Occitanie
Olivier ROUSSET, directeur de la DRAAF Occitanie
Laurence SERRANO-LASBATS, représentant le directeur de la DREETS Occitanie

2 - Représentants de la profession viticole :

- **Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :**

- **CIVL**

- Gérard BERTRAND, metteur marché
Pierre BORIES, metteur en marché
Pierre CALMEL, producteur
Jean-Benoît CAVALIER, producteur

- **CIVR**

- Didier RODRIGUEZ, metteur en marché (représente par mandat Pierre PELOU)

- **Inter'Oc**

- Jacques GRAVEGEAL, Producteur
Jean-Claude MAS, metteur en marché
Sébastien PONS, producteur
Olivier SIMONOU, metteur en marché

- **IGP**

- Ludovic ROUX

- **SIG**

- François Régis BOUSSAGOL

- **Représentants désignés en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :**

- Fabien CASTELBOU, Vignerons Coopérateurs d'Occitanie
Alexandre THEY, Vignerons Indépendants de France, Occitanie
Pascal MARIÉ, Coordination Rurale Occitanie
Camille MEGE, Confédération Paysanne Occitanie
Guilhem VIGROUX, FRSEA Occitanie

- **CRINAO**

Philippe Coste, Excusé

3 - Personnalités qualifiées :

Éric BOURGUET, syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Bruno GUIN, Président Fédération nationale des distilleries coopératives viticoles

Hervé HANNIN, Institut de Hautes études de la Vigne et du Vin

Nicolas RICHARME, représentant SudVinBio

Nicolas SAURIN, INRAE

Éric SERRANO, IFV

Invités :

Alain BUCQUET, préfet de l'Aude

Chantal MAUCHET, préfète de l'Hérault

Bruno BERTHET, Secrétaire général de la préfecture, Sous-préfet de l'arrondissement de Perpignan en visio

Vincent ARENALES DEL CAMPO, DDTM 34,

Florence BARTHES, directrice Inter'Oc

Valérie BASTOUL, CA34

Chris BERTRAND, Président du Syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Kévin BOISSET, DRAAF/SRISET

Stéphane CHAMPAY, directeur FR VI Occitanie

Christel CHEVRIER, CRA Occitanie

Sébastien FERRA, directeur DDTM 30,

Philippe FROELIG, DREETS, brigade enquête vins et spiritueux

Luc FRUITET, DRAAF, SRFAM

Pierre GINEBRE, CRA Occitanie

Olivier GOUÉ, directeur SudVinBio

Nicolas JEANJEAN, directeur adjoint de la DRAAF Occitanie

Magali JELILA, directrice UEVM

Olivier LEGRAND, délégué général CIVL

Claude MAURIN, DRAAF SRFAM

Jeoffrey MIQUEL, direction régionale des Douanes de Montpellier

Cécile VAUGELADE, directrice CRA Occitanie

Excusés :

Jérôme BONET, Préfet du Gard

Pierre REGNAULT DE LA MOTHE, préfet des Pyrénées Orientales

Jacques LUCBÉREILH, sous-préfet de Béziers

Carole DELGA, présidente du Conseil régional d'Occitanie

Philippe COSTE, CRINAO

Jean-Louis CAZAUBON, Conseil régional d'Occitanie

Bruno CAZES, metteur en marché, CIVR

Vincent EUZET, UEVM

Jérémie FAURE, JA

Pierre PELOU, producteur CIVR

Aurélié SIBRAO PEREIRA DE ABREU, producteur CIVR